

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR20.05PR  
concernant  
l'adoption du volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord  
vaudois**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La séance s'est déroulée en visioconférence le jeudi 7 mai entre 19h15 et 20h45. Après une dizaine de minutes pour la prise en main du système, sous la supervision de M. Fermino CECCHINI du Service informatique de la Ville, constatant que le quorum était atteint, le président a ouvert la séance. A ce stade, cinq commissaires sur sept ainsi que toute la délégation municipale et leurs invités étaient présents.

La commission était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Judith WÜRGLER, Jean-David CHAPUIS, Ramesh VASWANI et du soussigné, désigné président. Madame la Conseillère communale Pierrette ROULET-GRIN, suite à des problèmes de connexion, a rejoint la visioconférence au stade de la discussion générale. Monsieur le Conseiller communal Ruben RAMCHURN était absent et non-excuse.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale, M. Julien WOESSNER, Chef du Service de l'urbanisme, et de M. Vincent WENGER, urbaniste.

Deux représentantes de l'ADNV étaient également présentes, Mesdames Nadia METTRAUX, directrice, et Lisa JUNIAT, responsable de l'unité technique.

La commission remercie toutes ces personnes pour la qualité des explications ainsi que pour les réponses apportées aux différentes questions.

***Présentation par la délégation municipale***

Mme la Municipale Gloria CAPT a présenté l'historique de ce projet en rappelant que, dans le cadre de la LTC, la possibilité de ne pas faire un Plan directeur régional (PDR) était laissée à l'appréciation des régions. Compte tenu de l'important travail déjà réalisé, la décision de continuer le processus a été prise. Même s'il s'agit d'une couche supplémentaire qui vient s'intercaler entre le Plan directeur du Canton et celui de la Commune, il s'agit d'un travail remarquable, démocratique et utile.

M. Julien WOESSNER, Chef de Service URB, a rappelé le principe des différentes couches des plans directeurs et expliqué leur hiérarchie. Le principe de base étant que le Plan directeur de la Commune devra respecter les principes du PDR. Il a rassuré la commission en garantissant que c'était le cas, et qu'il n'y avait pas de divergence. Il a également fait part de l'intérêt pour la Commune d'Yverdon d'avoir un document permettant de structurer

certaines aspects au niveau de la région. Il a, notamment, mentionné les itinéraires de mobilité douce qui nécessitent une coordination qui dépasse l'échelon communal.

Mme Lisa JUNIAT, responsable de l'unité technique de l'ADNV, nous a fait une présentation détaillée du projet du PDR. Elle a rappelé les différentes phases du projet et des différents volets. Il s'agit de rappeler que les conseils communaux et généraux, des 70 communes concernées, doivent adopter le volet stratégique. Le volet opérationnel sera, quant à lui, traité par les exécutifs. Il est, dès lors, assez compréhensible qu'à ce stade il n'est pas envisageable d'amender le projet. Pour rappel, des consultations à large échelle ont déjà été menées.

Mme Nadia METTRAUX, directrice de l'ADNV, a insisté sur l'intérêt de ce PDR pour le développement régional. L'ADNV utilise ce document comme une boussole. Il s'agit d'un outil utile et l'ADNV s'en inspire pour le développement des différentes mesures. Elle a également précisé que, vu la position de notre Ville, un refus de ce volet stratégique condamnerait le PDR.

### ***Discussion générale***

Plusieurs commissaires ont jugé que la qualité des documents PDF fournis ne permettait pas de bien comprendre les différents plans géographiques du volet stratégique. En effet, à l'écran, lorsqu'on les agrandit, la résolution ne permet pas de discerner clairement les différents détails. Afin de nous permettre d'étudier les documents dans de bonnes conditions, un commissaire a proposé que l'on ne prenne pas de décision durant cette séance. Finalement, le reste de la commission a considéré que cela ne remettait pas en cause les fondements de la discussion et que nous pouvions valablement délibérer.

La hiérarchisation des différents plans directeurs a été abordée. Le volet stratégique met en évidence de nombreux aspects et la question s'est posée de savoir ce qu'il se passerait si, dans le cadre d'un projet communal, un ou plusieurs de ces aspects n'étaient pas respectés. M. WOESSNER a rappelé que le PDR était contraignant donc il ne devrait pas y avoir de divergence. En cas d'impossibilité de respecter certaines contraintes, il s'agira d'en expliquer les causes.

Le volet stratégique ne fixe pas de hiérarchisation entre les différents enjeux. Que se passera-t-il si plusieurs enjeux sont en concurrence et comment seront faits les arbitrages ? C'est une approche systémique dépendante du projet qui sera appliquée et il s'agira de concilier les différents aspects lors de la mise en place. L'objectif étant que tous les aspects soient pris en compte sans que certains ne l'emportent sur d'autres.

Un commissaire a rappelé qu'une motion a été déposée en 2012 demandant la révision de l'actuel plan directeur communal d'Yverdon-les-Bains, datant de 1997. Il s'est demandé s'il ne fallait pas attendre ce document avant d'accepter un PDR contraignant susceptible de le remettre en cause. M. WENGER a informé la commission sur l'arrivée prochaine de ce document qui ne contient pas de divergence avec le PDR.

La question du nombre de communes ayant accepté le PDR a été posée. La réponse a été fournie le lendemain à la commission : 26 l'ont déjà accepté. Pour l'instant, une commune l'a refusé. Il s'agit de Ballaigues.

Un commissaire a relevé que, lors de la consultation, aucune des propositions faites par son groupe politique n'avaient été reprises dans le volet stratégique. Il a précisé que pour cette raison, il s'abstiendrait lors du vote.

### **Conclusions :**

Le Plan directeur régional (PDR) est un document capital pour le développement régional. Il est le fruit d'un important travail de collaboration et la qualité du résultat est remarquable. A ce stade, 70 législatifs communaux vont devoir approuver le volet stratégique.

La délégation municipale a clairement indiqué que ce document était de nature à structurer le développement de la Ville et qu'il n'y avait pas de divergence avec les projets de développement en cours.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission (4 pour et 2 abstentions) vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'article 1, ainsi que l'ensemble du préavis.

Yverdon-les-Bains, le 25 mai 2020

Stéphane BALET, rapporteur

